



Vialegis

ZAE Les Pointes - 7, rue des Grands Prés
60230 Chambly
Tél. : 01 34 70 76 50 - Fax : 01 30 34 89 46
info@vialegisfrance.com

www.vialegisfrance.com

SARL au capital de 25 200 Euros
RCS Compiègne N° 442 530 895 - NAF 8299Z
Assurance Responsabilité Civile Professionnelle

Cabinet

Vialegis

JURISTES D'AFFAIRES



PARTENAIRE DE VOTRE RECOUVREMENT

RECOUVREMENT DE CRÉANCES

En phase amiable, nos juristes relancent vos débiteurs par des actions personnalisées et négocient un règlement immédiat de votre créance. En phase judiciaire, nos avocats partenaires déterminent, avec nos juristes, la procédure la mieux adaptée à la nature de l'affaire et assurent un traitement rapide de vos dossiers. Suite à l'obtention de la décision, nos juristes pilotent l'exécution et assurent le meilleur suivi jusqu'au terme du dossier.

DÉPARTEMENT CRÉANCES INTERNATIONALES

Pour les créances internationales, notre service "département international" pilote en permanence les actions de nos correspondants à l'étranger. Une parfaite maîtrise des langues étrangères et des correspondants sélectionnés dans le monde entier pour leur professionnalisme et leur rigueur nous permettent de sécuriser le recouvrement de vos créances à l'international.

ENQUÊTES FINANCIÈRES

Les analyses délivrées à titre préventif vous permettent de connaître en temps réel la situation financière de votre cocontractant et de prévenir tout risque de défaillance sans pour autant entraver votre développement commercial. Les enquêtes diligentées en cours de traitement vous permettent d'optimiser votre recouvrement et de limiter au maximum vos risques d'impayés définitifs.

GESTION DE FACTURES

Nous prenons en charge la relance de vos factures avant échéance pour prévenir les risques, diminuer vos délais de paiement et améliorer votre trésorerie. Nous agissons avec tact et diplomatie afin de préserver de bonnes relations commerciales avec vos clients et vous adressons un rapport détaillé de nos interventions selon une fréquence déterminée avec vous. Nous relançons en votre nom ou au notre et les règlements vous sont adressés directement.

AUDIT / FORMATION

En tant qu'organisme de formation agréé nous proposons des modules de formation destinés à vos agents de recouvrement, credit manager ou dirigeants sur le recouvrement amiable, le recouvrement judiciaire et les procédures collectives. Nous pouvons aussi proposer des modules personnalisés

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES RÉALISÉES PAR NOS AVOCATS PARTENAIRES

Gestion des Litiges prudhommaux, gestion des dossiers en défense, rédaction de contrats, création de sociétés...

NOS ENGAGEMENTS

- ▶ Des juristes de haut niveau de formation maîtrisant parfaitement les techniques de négociation ainsi que le recouvrement judiciaire.
- ▶ Une information régulière et détaillée pour suivre l'évolution de vos dossiers en temps réel.
- ▶ Un compte bancaire spécialement réservé à la réception des fonds encaissés.
- ▶ Un reversement des disponibles dans les meilleurs délais.
- ▶ Une Garantie Civile Professionnelle couvrant les conséquences financières des actions entreprises par Vialegis pour le compte de ses clients.

NOS MOYENS

- ▶ L'étude préalable de chaque dossier permet de déterminer l'action la mieux adaptée à la spécificité de l'affaire.
- ▶ Le même juriste gère votre dossier de la phase amiable jusqu'au terme de l'exécution pour en optimiser le recouvrement et éviter toute déperdition d'information.

- ▶ Un suivi rigoureux de l'exécution des décisions en collaboration avec nos huissiers correspondants présents dans toute la France et choisis en fonction de leur efficacité et de leur sérieux.
- ▶ Des enquêtes délivrées en amont et en aval de la procédure vous permettent d'optimiser le recouvrement de vos créances.

